

## CONDITIONS GENERALES

*Dans ce document, l'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.*

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les formations/événements données par l'Académie des administrateur·trice·s SA, ci-après ACAD.

Entrée en vigueur : 3 mars 2026

### 1. Inscription et paiement des frais de participation

Les inscriptions se font uniquement via le formulaire en ligne disponible sur le site internet de l'ACAD – [www.acad.ch](http://www.acad.ch) et entrent en vigueur immédiatement. Le système génère une confirmation d'inscription automatique qui fait office d'engagement de la part du participant et l'oblige à payer les frais de participation.

La facture relative aux frais de participation est remise par courriel par l'ACAD dans un délai de 30 jours suivant l'inscription. Les frais de participation sont à régler dans un délai de 10 jours à réception de la facture.

**Le non-paiement des frais de participation ne sera pas considéré comme une annulation d'inscription.**

**Cas particulier pour les formations intra-entreprises :** le client recevra la facture à l'issue de la prestation fournie. Il devra s'acquitter de son règlement dans un délai de 10 jours. Lors d'une formation dispensée sur plusieurs modules, une facture payable à 10 jours sera remise à l'issue de chaque module.

### 2. Organisation des cours/événements

Pour des raisons d'organisation, l'ACAD se réserve le droit de reporter des cours/événements ou de regrouper des sessions, de déplacer le lieu du déroulement des cours/événements ou de réduire la durée d'une formation moyennant un remboursement proportionnel au frais de participation. En cas d'absence du formateur attitré, l'ACAD procédera à son remplacement. L'ACAD se réserve le droit de transformer l'enseignement en présentiel en enseignement à distance dans les mêmes conditions, si les conditions pour du présentiel ne peuvent être maintenues (notamment pour des raisons de conformité aux exigences légales, réglementaires et sanitaires).

### 3. Nombre de participants et déroulement du cours/événement

Afin d'assurer un parfait déroulement des formations/événements, l'ACAD fixe, pour chacune d'entre elles, un nombre de participants minimum et maximum. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement des frais de participation effectué dans le délai imparti). En règle générale, si le nombre de participants est insuffisant, la formation/événement n'aura pas lieu et le client sera dispensé du paiement ou les frais de participation seront remboursés.

#### 4. Exclusion d'une formation/événement

L'ACAD se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants en précisant les motifs (comportement inadéquat, non-paiement, niveau d'expériences ou de connaissances insuffisant, etc.). La totalité des frais de participation restent dus dans les cas suivants (pas de remboursement complet ou exemption complète ou au prorata des heures non suivies) : exclusion due au non-paiement des frais de participation ou de comportement inacceptable (insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc.).

#### 5. Annulation d'inscription

Toute inscription revêt un caractère obligatoire. En fonction de la date de l'annulation, l'ACAD consentira à une dispense totale ou partielle du paiement ou au remboursement totale ou partielle des frais de participation. Les dispositions à ce sujet sont les suivantes:

Montants dus en cas d'annulation ou de report pour les formations et événements se déroulant sur un jour :

Nombre de jours avant la formation/l'événement	En cas de report (et pour chaque report successif)	En cas d'annulation définitive
Jusqu'à 8 jours ouvrables		Frais administratifs : CHF 100.- Remboursement de la finance d'inscription
7 jours ouvrables ou moins	Frais administratifs : CHF 100.-	100% de la finance d'inscription

Tous les montants sont entendus hors TVA

Montants dus en cas d'annulation ou de report pour les formations et événements se déroulant sur plusieurs jours :

Nombre de jours avant la formation/l'événement	En cas de report (et pour chaque report successif)	En cas d'annulation définitive
Jusqu'à 21 jours ouvrables		Frais administratifs : CHF 100.- Remboursement de la finance d'inscription
De 20 à 8 jours ouvrables	50% du forfait hôtelier	50% de la finance d'inscription (formation et forfait hôtelier)
7 jours ouvrables ou moins	100% du forfait hôtelier	100% de la finance d'inscription (formation et forfait hôtelier)

Tous les montants sont entendus hors TVA

Montants dus en cas d'annulation ou de report pour les examens de certification ACAD+:

Nombre de jours avant la formation/l'événement	En cas de report (et pour chaque report successif)	En cas d'annulation définitive	Absence sans excuse le jour de l'examen
Jusqu'à 90 jours	Aucun frais	Aucun frais	n/a
Moins de 90 jours	CHF 250.-	CHF 250.-	n/a
Le jour de l'examen	CHF 250.-	CHF 250.-	CHF 250.-

Tous les montants sont entendus hors TVA

## 6. Absences

Les sessions manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées, sauf exception mentionnée au point 9 ci-après.

## 7. Attestation de participation aux formations

A condition que le participant ait suivi au minimum 80% de la formation, l'ACAD établira une attestation de participation délivrée à l'issue de la formation.

Les formateurs se réservent le droit de ne pas délivrer l'attestation de fin de formation en cas d'absences répétées durant la formation ou d'un comportement inadéquat.

## 8. Clause de non-responsabilité / Assurance

L'ACAD organise ses formations/événements dans des lieux garantissant les standards en matière de sécurité. Dans ce cadre, elle décline toute responsabilité pour les éventuels dommages qui pourraient être subis par le participant. Le participant doit dès lors souscrire lui-même une assurance responsabilité civile suffisante. L'utilisation des installations des lieux de formation s'effectue aux risques et périls du participant. L'ACAD ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes.

## 9. Dispositions sanitaires

Dans les locaux où se déroulent les formations/événements de l'ACAD, chaque personne s'engage à respecter les règles d'hygiène en vigueur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les instructions du site hôte ainsi que celles de l'ACAD. L'accès aux locaux accueillant les formations/événements de l'ACAD est interdit aux personnes présentant des symptômes de maladie, une suspicion d'infection par des agents pathogènes transmissibles et/ou une quarantaine (ordonnée par les autorités ou par soi-même). Le risque d'infection ne peut être totalement exclu, même si les règles d'hygiène sont respectées. L'ACAD exclut toute responsabilité à cet égard.

Si l'accès à une formation/événement est rendu impossible en raison d'une suspicion d'infection par des agents pathogènes transmissibles et/ou une quarantaine (ordonnée par les autorités ou par soi-même), mais également en raison de toute autre forme de maladie ou d'accident, l'ACAD consentira à un report d'inscription à une formation/événement à venir sur présentation d'un certificat le prouvant.

## 10. Protection des données

L'ACAD s'engage à traiter les données des participants, partenaires et clients conformément aux règles de la loi suisse sur la protection des données. Elle met en place toutes les mesures nécessaires à la protection des données des participants inscrits à ses formations et événements en ligne sur son site internet ou par courriel. Pour ce faire, une Politique de Confidentialité est disponible sur le site internet de l'ACAD ou sur demande par courriel à [info@acad.ch](mailto:info@acad.ch). Cette Politique de Confidentialité fait partie intégrante des présentes Conditions générales.

Par le biais de son inscription à une formation/événement, le participant approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées, statistiques des cours suivis,

respect des modalités de paiement, réseau d'Alumni, etc.) par l'ACAD. Il accepte également que ses données personnelles puissent être utilisées par l'ACAD à des fins promotionnelles ou organisationnelles propres à l'ACAD. Elles ne sont cependant jamais transmises à l'extérieur de l'ACAD sauf sous une forme anonyme. Un participant peut demander en tout temps de ne plus recevoir de communication de la part de l'ACAD.

### **11. Confidentialité**

Les échanges entre participants ainsi que les éléments présentés durant la formation/événement sont confidentiels. Chaque participant est rendu attentif à ses devoirs envers les autres membres du groupe sur ce sujet. Le formateur conserve également une stricte confidentialité sur les informations concernant les participants, leur employeur, ainsi que les clients de ces derniers ou de l'ACAD, auxquelles il accède à l'occasion des formations.

### **12. Propriété intellectuelle**

L'ACAD et ses partenaires sont seuls titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations/événements, sous quelque forme que ce soit (écrite, électronique ou orale). En conséquence, les contenus et supports pédagogiques, sous toutes leurs formes, mis à disposition des participants dans le cadre d'une formation ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord exprès écrit de l'ACAD.

### **13. Enregistrements vidéo et audio / Publication de photographies**

Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio dans tous les locaux accueillant les formations/événements de l'ACAD, sans le consentement explicite des formateurs et/ou experts ainsi que celui des participants à ladite formation/événement.

Selon les formations et événements, une vidéo de présentation ou mettant en oeuvre le participant dans son contexte peut être demandée à des fins pédagogiques et/ou promotionnelles (site internet, réseaux sociaux, newsletters, ...), tout comme la prise de photographies. L'oeuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le participant peut en tout temps demander par écrit à l'ACAD ([info@acad.ch](mailto:info@acad.ch)) à ce que des images vidéo ou photographique où il apparaît ne soient pas utilisées aux fins susmentionnées.

L'ACAD s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de la vidéo et des photographies, susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

#### **14. Modifications des programmes et des prix**

L'ACAD se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales. Le cas échéant, l'ACAD en informera les participants concernés.

#### **15. Réclamation ou plainte**

Pour toute réclamation ou plainte, veuillez vous adresser à l'administration de l'ACAD – [info@acad.ch](mailto:info@acad.ch).

#### **16. For juridique**

**Toutes les relations juridiques avec l'ACAD sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le siège de l'ACAD situé à 1007 Lausanne.**

Pour toute question, veuillez-vous adresser à l'administration de l'ACAD – [info@acad.ch](mailto:info@acad.ch) – 076 241 54 47.